

Service Communication / Presse : Hélène BABY
0532391018 – 06 49 11 13 93
helene.baby@smectom.fr
www.smectom.fr

Coronavirus, les collectes de sacs jaunes sont suspendues

Le durcissement du plan gouvernemental de lutte contre l'épidémie de Coronavirus COVID-19 et les restrictions imposées contraignent le Smectom du Plantaurel à déclencher son Plan de continuité d'activité et de **suspendre les collectes de sacs jaunes en porte-à-porte.**

Seules les ordures ménagères résiduelles en bacs roulants seront collectées par les agent-es du syndicat, cependant, afin de garantir le maintien du service, les fréquences de ces collectes pourront être modifiées.

Les usager-es devront garder leurs sacs jaunes chez eux en attendant la reprise du service.

Pour rappel, les collectes non essentielles sont supprimées jusqu'à nouvel ordre : collecte des déchets verts en bacs, collecte des déchets verts et des encombrants par camion grappin.

Le service de mise à disposition, remplacement et réparation des bacs roulants est également supprimé, ainsi que le service de location des bennes.

Les déchèteries d'Arignac, d'Auzat, des Bordes-sur-Arize, de Foix, du Fossat, de Lézat-sur-Lèze, de Varilhes et de Villeneuve d'Olmes, ainsi que l'ensemble des accueils publics, sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Les collectes des entreprises seront également suspendues jusqu'à nouvel ordre. Seuls seront collectés aux fréquences habituelles les établissements commerciaux pouvant continuer à recevoir du public, cités dans l'arrêté du 15 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19.

Le Smectom comprend les contraintes que cela représente pour les Ariégeois-es et demande à ses usager-es de faire preuve du plus grand civisme en cette période de confinement.

Si votre bac n'est pas collecté au jour habituel, merci de faire preuve de patience, de le remiser sur votre propriété et de consulter les informations en temps réel sur le site www.smectom.fr

L'ensemble des dispositions prises par le Snectom est amené à évoluer en fonction des consignes gouvernementales et des conditions d'exécution du service. Vous trouverez les informations mises à jour régulièrement sur le www.snectom.fr et auprès de votre mairie.

Rappel : Les déchets, tels que les masques de protection, les autres textiles sanitaires (lingettes, essuie-tout...) et les mouchoirs à usage unique représentent un risque infectieux pour le personnel de collecte ou de tri.

Ces déchets sont obligatoirement à placer en sac fermé dans les bacs d'ordures ménagères. En aucun cas, ils ne doivent être mélangés dans le sac jaune de tri des emballages recyclables.